

BAC PRO

TECHNICIEN DE FABRICATION
BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS

EN APPRENTISSAGE



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée du Pays d'Aunis - 17700 Surgères
Tel : 05 46 07 00 67
Contact : Cindy NEVEU, animatrice pédagogique

LE MÉTIER

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel est un(e) technicien(e) d'atelier qui maîtrise les techniques de fabrication des meubles, du mobilier d'agencement, des menuiseries extérieures et intérieures, des charpentes industrielles et des éléments en bois lamellé-collé.

Dans le cadre de ses activités sur un poste ou un îlot de fabrication, il peut être amené à prendre des responsabilités au sein d'une équipe afin d'assurer le bon déroulement de la production et des opérations qui y sont liées (maintenance, contrôle, optimisation, sécurité).

Il exerce son activité dans les entreprises de menuiserie et d'ameublement pour la production, en petite ou moyenne série, d'ouvrages en bois et matériaux associés.

COMPÉTENCES VISÉES

- Prise en charge la fabrication et du conditionnement des pièces.
- Maîtrise des logiciels Conception Fabrication Assisté par Ordinateur.
- Suivi et contrôle de la production.
- Maintenance des équipements.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Menuisier(ère).
- Charpentier(ère) bois.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé une Seconde ou être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage par an : 10 périodes de 1 à 5 semaines en centre de formation de septembre à juin, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1400h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Mention complémentaire.
- Brevet de Technicien Supérieur.

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.

Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2020-2021

- Réussite aux examens : 100,00 %
- Taux d'insertion : 70,00 %
- Taux de poursuite d'étude : 44,00 %
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

